



Bulletin d'observation météorologique pour l'aviation

AVOBS 4-2012 ISSN 2291-2916

Date d'entrée en vigueur : décembre 2012

Enregistrement des traces de nuages par les sites équipés du HWOS (Système d'observation météorologique humaine)

Nota : Le contenu du présent bulletin s'applique uniquement aux sites équipés du HWOS.

Une modification du système est mise en œuvre pour résoudre une erreur connue dans le signalement des quantités de traces de nuages par les sites équipés du HWOS. À l'heure actuelle, la quantité de traces de nuages (1 octa) est ajoutée par erreur à la nébulosité cumulative afin de fixer les seuils de l'état du ciel (c.-à-d. FEW [peu], SCT [épars], BKN [fragmenté] ou OVC [couvert]) dans les rapports METAR et SPECI. Cela peut entraîner des situations dans lesquelles il y a une erreur dans le signalement d'un état du ciel.

Par conséquent, afin d'éviter que la hauteur des état du ciel nuageux signalée dans les rapports METAR et SPECI soit erronée, les observateurs météorologiques des sites équipés du HWOS, et eux seuls, sont invités à immédiatement cesser de signaler les traces de nuages dans le corps des rapports METAR/SPECI et à inclure ce signalement dans la section **Remarque** desdits rapports.

Exemple (1) : Trace de cirrus à 23 000 pieds
METAR CYOW 171200Z 24014KT 15SM SKC
03/M05 A2980 RMK CI TR SLP115=

Exemple (2) : 1 octa de stratocumulus (SC) à 2 000 pieds, traces d'altocumulus (AC) à 8 000 pieds

METAR CYOW 171300Z 22014KT 10SM
FEW020 03/M05 A2980 RMK SC1 AC TR
SLP115=

Cette mesure est mise en œuvre de manière temporaire uniquement sur les sites équipés du HWOS et jusqu'à ce que les systèmes HWOS soient modifiés pour corriger cette lacune.

Une fois le système modifié, l'écran de saisie HWOS permettra aux observateurs d'entrer un 0 comme la quantité de nuages pour toute trace de nuages signalée. Il est important de noter que l'unique incidence de la modification des systèmes HWOS sera de modifier la façon dont les traces de nuages sont enregistrées par l'observateur. Les quantités de traces de nuages continueront à être indiquées dans des rapports METAR/SPECI comme 1 octa.

La modification au HWOS, toutefois, permettra de s'assurer que les quantités de traces de nuages qui sont signalées ne seront plus ajoutées à la nébulosité cumulative et, qu'à ce titre, elles n'auront plus d'incidence sur le calcul des seuils de l'état du ciel.

Le Bulletin d'observation météorologique pour l'aviation est une publication du Service météorologique du Canada, Direction générale de l'observation atmosphérique et des relevés hydrométriques, Division de l'aviation. Les commentaires ou les suggestions concernant le contenu du bulletin doivent être envoyés à : Scott McCormick, Section de surveillance de l'aviation nationale, 4905 rue Dufferin, Downsview; Ontario M3H 5T4